

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 13 – 17 juillet 2020

Questions spécifiques aux espèces

VAUTOURS D'AFRIQUE DE L'OUEST (*ACCIPITRIDAE SPP.*)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.186 à 18.192, *Vautours d'Afrique de l'Ouest (Accipitridae spp.)*, qui figurent à l'annexe 1 du présent document.
3. Le Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie ([Vulture MsAP-PAME Vautours](#)) est un plan de conservation stratégique complet, élaboré sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Il couvre les aires de répartition géographiques (128 États de l'aire de répartition) de l'ensemble des 15 espèces de vautours migrateurs d'Afrique-Eurasie, et encourage la mise en œuvre de mesures internationales concertées, collaboratives et coordonnées dans le but de mettre rapidement un terme au déclin actuel des populations. Il s'agit notamment de ramener l'état de conservation de chaque espèce à un niveau favorable et de fournir des lignes directrices relatives à la gestion de la conservation applicables à tous les États de l'aire de répartition.

Mise en œuvre des décisions 18.188 et 18.189

4. Le Secrétariat a émis la Notification aux parties n° 2020/034 demandant des informations pertinentes conformément à la décision 18.188. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat n'avait reçu aucune réponse. Toute réponse qui lui parviendra ultérieurement sera mise à la disposition du Comité pour les animaux dans un document d'information.
5. Le Secrétariat a appris que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) recueille des informations détaillées sur les six espèces de vautours mentionnées dans la décision 18.188, avec le soutien de la Commission européenne. Les résultats de cette étude devraient être prêts pour la présente réunion et seront mis à la disposition du Comité pour les animaux sous la forme d'un document d'information.
6. Le Secrétariat a en outre appris que le Groupe de spécialistes des vautours de l'Union internationale pour la conservation de la nature - Commission de la sauvegarde des espèces (UICN-CSE) réunit un volume important d'informations pertinentes, notamment des publications dans des revues scientifiques. Le Secrétariat a pris contact avec ce Groupe de spécialistes, l'encourageant à participer au groupe de travail que le Comité pour les animaux est chargé d'établir conformément à la décision 18.190, et à porter ces informations à l'attention du groupe pour qu'il les examine.
7. Le Groupe de spécialistes des vautours de l'UICN-CSE a également adressé un appel à l'action au Secrétariat visant à mettre fin à l'abattage massif des vautours en Guinée-Bissau. Cet appel porte sur le massacre de plus de 2000 vautours charognards (*Necrosyrtes monachus*), qui semble avoir été motivé par la demande de parties du corps des vautours pour la médecine traditionnelle. Il semblerait que cet incident soit lié à un commerce international illégal, car la demande de parties des corps de vautours semble provenir

de pays voisins de la Guinée-Bissau, et qu'aucun permis d'exportation n'a été accordée. Les informations disponibles figurent à l'annexe 2 du présent document.

Mise en œuvre des décisions 18.190 et 18.191

8. En ce qui concerne la décision 18.190 à l'adresse du Comité pour les animaux, le Secrétariat propose que le Comité pour les animaux établisse un groupe de travail intersessions qui serait chargé d'analyser et de combler les lacunes du PAME Vautours, en accordant une attention particulière aux six espèces de vautours présentes en Afrique de l'Ouest. Le Secrétariat note que l'évaluation détaillée de l'ampleur et de l'impact du commerce légal et illégal des oiseaux vivants, des œufs et des parties de corps des vautours dans toute l'aire de répartition du PAME Vautours, demandée au paragraphe b) de la décision 18.190, est très large et couvre 128 États de l'aire de répartition et 15 espèces. Elle bénéficierait des contributions et de l'assistance de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres acteurs concernés.
9. En ce qui concerne la décision 18.191, à l'adresse du Comité pour les animaux, ce dernier peut convenir de fournir des orientations et des recommandations aux États de l'aire de répartition et au Comité permanent lors de sa 32^e session, après avoir examiné les résultats du groupe de travail.

Recommandation

10. Afin de soutenir la mise en œuvre de la décision 18.190, le Comité pour les animaux est invité à créer un groupe de travail intersessions sur les Vautours d'Afrique de l'Ouest (*Accipitridae spp.*) chargé de pallier le manque de connaissances en ce qui concerne les questions biologiques et commerciales mises en évidence dans le Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie (PAME Vautours), en portant une attention particulière aux six espèces mentionnées dans la décision 18.188 et à la région de l'Afrique de l'Ouest, y compris, mais sans s'y limiter, au commerce de parties de vautours dont l'utilisation est basée sur la croyance, (Objectif 4), à l'empoisonnement sentinelle par les braconniers (Objectif 5), aux mesures transversales contribuant à combler ces lacunes en matière de connaissances (Objectif 11), et à la contribution à la mise en œuvre effective du PAME Vautours (Objectif 12), en :
 - a) examinant les informations sur les vautours d'Afrique de l'Ouest (*Accipitridae spp.*) soumises dans le cadre de la Notification No. 2020/034, et toutes informations complémentaires pertinentes soumises par le Groupe de spécialistes des vautours du Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature et de l'Union internationale pour la conservation de la nature - Commission de la sauvegarde des espèces ;
 - b) réalisant une évaluation détaillée de l'ampleur et de l'impact du commerce légal et illégal des oiseaux vivants, des œufs et des parties de corps des vautours dans toute l'aire de répartition du PAME avec l'aide de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres acteurs concernés; et
 - c) faisant part de ses conclusions et de ses recommandations au Comité pour les animaux pour examen lors de sa 32^e session.

Décisions sur le Vautours d'Afrique de l'Ouest (*Accipitridae spp.*)
adoptées à la 18^e session de la Conférence des Parties

À l'adresse du Secrétariat

- 18.186** Le Secrétariat CITES assure la liaison avec le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) pour apporter son aide à la mise en œuvre des aspects liés au commerce du Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie, sous réserve de ressources disponibles, y compris en partageant des informations basées sur le travail du Comité pour les animaux.
- 18.187** Le Secrétariat est encouragé à inclure les vautours comme étude de cas pour l'éventuel atelier sur les avis de commerce non préjudiciable.
- 18.188** Le Secrétariat publie une notification aux Parties demandant les informations suivantes sur le commerce et la conservation du percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*), du vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*), du percnoptère brun (*Necrosyrtes monachus*), du vautour africain (*Gyps africanus*), du vautour de Rüppell (*Gyps rueppelli*) du vautour oricou (*Torgos tracheliotos*) en Afrique de l'Ouest :
- a) des données biologiques sur les vautours d'Afrique de l'Ouest, y compris la taille de la population, la productivité de reproduction, la distribution et les tendances dans toute l'aire de répartition des espèces ;
 - b) les informations disponibles sur le prélèvement et les niveaux de commerce légal et illégal des vautours et de leurs parties ;
 - c) des informations sur les menaces pesant sur ces espèces, en particulier l'utilisation basée sur la croyance et l'empoisonnement sentinelle, et d'autres menaces relatives au commerce ;
 - d) des informations sur les mesures prises pour la mise en application de la loi, y compris les saisies, les analyses médico-légales des spécimens saisis, les arrestations, les poursuites et les jugements en relation avec le commerce illégal des vautours, ainsi que l'utilisation des spécimens saisis ; et
 - e) les nouveaux développements en matière de gestion, d'éducation et de sensibilisation concernant les vautours.
- 18.189** Le Secrétariat compile les réponses des Parties et les transmet au groupe de travail du Comité pour les animaux pour informer son travail.

À l'adresse du Comité pour les animaux

- 18.190** Le Comité pour les animaux établit un groupe de travail chargé de traiter du manque de connaissances en ce qui concerne les questions biologiques et commerciales mises en évidence dans le Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie (PAME Vautours), en portant une attention particulière aux six espèces mentionnées dans la décision 18.188 et à la région de l'Afrique de l'Ouest, y compris, mais sans s'y limiter, au commerce de parties de vautours dont l'utilisation est basée sur la croyance, (Objectif 4), à l'empoisonnement sentinelle par les braconniers (Objectif 5), aux mesures transversales contribuant à combler ces lacunes en matière de connaissances (Objectif 11), et à la contribution à la mise en œuvre effective du PAME Vautours (Objectif 12).

Le groupe de travail :

- a) examine les informations soumises dans le cadre de la notification ;

- b) effectue une évaluation détaillée de l'ampleur et de l'impact du commerce légal et illégal des oiseaux vivants, des œufs et des parties de corps des vautours dans toute l'aire de répartition du PAME Vautours ; et
- c) présente ses conclusions et recommandations au Comité pour les animaux.

18.191 Le Comité pour les animaux fournit des orientations aux États de l'aire de répartition sur la façon de tenir compte de toutes les menaces connues lors de la délivrance d'avis de commerce non préjudiciable pour ces espèces, et fait des recommandations, s'il y a lieu, pour examen par le Comité permanent.

18.192 À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent :

- a) examine les recommandations du Comité pour les animaux, le cas échéant, ainsi que les informations relatives au commerce illégal de parties de corps de vautours pour l'utilisation traditionnelle/basée sur la croyance et adopte des recommandations, le cas échéant, pour examen par les Parties concernées ; et
- b) en consultation avec le Secrétariat, fait rapport sur l'application des décisions 18.186 à 191 à la Conférence des Parties, à sa 19^e session.



Partnership for
nature and people



8th April 2020

To,

Mr. Bernardo Cassamá - Diretor-Geral da Pecuária, Guinea-Bissau

Mr. Justino Biai - Director of IBAP, CBD Focal Point, Guinea-Bissau

Mr. Joãozinho Sá - Director do Gabinete de Planificação Costeira, Country Representative of Wetlands International, Guinea-Bissau

Mr. Kaoussou Diombéra – AEWA focal point and CMS National Focal Point, Guinea-Bissau

Mr. Tjark Egenhoff - UNDP Country Representative in Guinea-Bissau

Dr Jean Marie Kipela - WHO Representative in Guinea-Bissau

Dr. Yannick Ariane RASOARIMANANA- Country Representative of FAO in Guinée-Bissau

Mr. Moussa Leko - ECOWAS - Principal Programme Officer responsible for Natural Resources Management

Mr. Abba Sonko - Direction des eaux, forêts, chasses et de la conservation des sols, CITES Focal Point, Senegal

Colonel Layaly Camara- Directeur National des Eaux et Forêts, CITES Focal Point, Republic of Guinea.

Mr. H.E. Josefa Sacko - African Union Commissioner for Rural Economy and Agriculture

Dr Jacques Trouvilliez - Executive Secretary of the UNEP/Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (AEWA) Secretariat)

Ms. Sofi Hinchliffe – Associate Programme Management Officer at UN Environment Programme

Mr. Tom De Meulenaer- Chief, Scientific Services, CITES Secretariat

Ms. Amy Fraenkel – Executive Secretary of CMS

Mr Tilman Schneider – Associate Programme Officer, Avian Species

Re: Call for Urgent Action to Stop Mass Vulture Killing in Guinea-Bissau

In the last month, we have received extremely concerning news that several hundred vultures have been found dead in Guinea-Bissau. All of these are species on the brink of global extinction, including the Hooded Vulture (*Necrosyrtes monachus*), for which Guinea-Bissau is one of the most important countries in the world. Vultures are of great socio-economic importance through their unique scavenging ability (free removal of dead meat) and likely role in helping limit disease transmission at carcasses. The impact of this mortality on the survival of such rare and important species, and on the ecosystem in which it lives, is very worrying.

This briefing follows a letter calling for urgent action that was sent to national and international key stakeholders at the end of February by the International Union for Conservation of Nature's Vulture Specialist Group, which includes other collaborators such as BirdLife International and the Vulture conservation Foundation. The brief is intended to set out the known facts concerning these events and request support of stakeholder organisations to stop the mortality.

1. **In Guinea-Bissau**, vulture deaths have been concentrated in the Eastern Sectors of the country, namely Bambadinca, Bafatá and Gabú. Lower vulture mortality has also been reported in various other sectors of the country, including the Bijagós archipelago.
2. **Recent information** received from initial urgent in-country response efforts indicates that similar events (as many as five) began in Guinea-Bissau towards the end of 2019 and are continuing, with a report of 120 casualties in Gabú during the second week of March 2020.
3. **Confirmed** number of vulture deaths from events in February and March is approximately 1,603. However, it will never be possible to determine exact numbers, as only a very limited area has been covered during searches, and many carcasses have probably been missed or rapidly disposed of (incinerated or buried) by the local population once discovered. Therefore, we fear that there could be many hundreds more deaths from ongoing events as well as from earlier unaccounted incidents.
4. **The cause:** of this mass mortality is as yet unconfirmed, but poisoning (probably deliberately targeted at vultures) is the most likely, given the pattern and nature of deaths, and drawing from the initial information that has been gathered in-country. Evidence suggests that the vultures have been killed deliberately using poisoned baits, for belief-based use (ritual use) with demand related to the country's political instability. Belief-based use, in particular possession of vulture heads (or other body parts) is thought to bring good fortune or even special powers: almost 200 have been found without their heads. Additionally, there have been reports that high demand for vulture body parts from neighbouring countries (and potentially other countries further afield) may be driving cross-border trade.
5. **Poisoning is the main cause of steep declines in African vultures:** which led IUCN to increase the global conservation threat status of six species in 2015, with four up listed to Critically Endangered (the highest category of threat) and two to Endangered.

6. **All vulture species that occur in Guinea-Bissau are globally threatened:** The country has one of the largest populations of Critically Endangered Hooded Vulture (*Necrosyrtes monachus*), locally known as jugudé, which has been the most affected species in the current mass mortality event and occurs only in Africa. Although this species may appear abundant in Guinea-Bissau and other parts of West Africa, the severity of their decline across the continent shows it to be a highly vulnerable species. This level of mortality has even greater significance because it is occurring during the vulture breeding season in this region, meaning that mortality of adult birds could also result in mortality of chicks. An incident such as this could have a catastrophic impact on the conservation status of this vulture species at national and global levels. Similar incidents outside of urban areas will likely also impact other species that are not commensal with human populations.
7. **The Multi-species Action Plan to Conserve African-Eurasian Vultures:** adopted in 2017 by the Parties to the Convention on Migratory Species (CMS), of which Guinea-Bissau is a signatory since 1995, recognises the critical status of African vulture populations, the importance of these birds and the threats that they face. It sets out the necessary actions for their conservation, which include many that are pertinent to this event, such as the recommendation that all appropriate policy instruments and legal measures are established and/or aligned to reduce belief-based use of vulture body parts. Furthermore, all vultures are on **CITES Appendix II**: any international trade must be authorized by an export permit, which should only be granted if, inter alia, trade will not be detrimental to the survival of the species in the wild. Concern over illegal, international trade affecting vultures in West Africa was reflected in CITES decisions 18.186 - 18.192 at the most recent Conference of Parties.
8. **Urgent measures in-country:** are being supported by BirdLife International, the IUCN SSC Vulture Specialist Group and the Vulture Conservation Foundation to gain a clear understanding of the current situation in Guinea-Bissau and offer international support to bring the mortality to a swift end. We are supporting a national emergency response action plan in close collaboration with in-situ field teams established for this purpose (including government departments, institutions, NGOs and local experts) with the following objectives in mind:
 - **To collect and document information** on the events that led to the mass mortality of vultures in the main affected regions: Gabú, Bafatá and Bambadinca.
 - **Collect further vulture carcasses** from future incidences, establish a pre-arranged and agreed system for post-mortem examination and sample analyses at a suitable facility to facilitate a more rapid response. Should suitable facilities and capacity not be available to do this in-country, permits to move carcasses/samples to such facilities outside of the country be expedited.
 - Aggregate, confirm and complete all **accounting of vulture mortalities** in all possible detail, including dates, locations and other affected species.
 - **Map the areas where vultures were found dead** in order to produce a map of the location and number of deaths on each date.

9. **We acknowledge and applaud the actions already taken at national level** namely the efforts of the Ministry of Agriculture and Forestry, Ministry of Territorial Administration, the Secretary of State for the Environment, the Governor of the region of Bafatá and Gabú, the NGO ODZH, the national institutes IBAP and GPC, and the support of FAO Guinea-Bissau office and the FAO-ECTAD in Accra-Ghana to swiftly address this incident.
10. **We call for additional and decisive further action**, given the continuing severity of this incident, as follows:
- Relevant ministries and regional governments to move with haste to stop the systematic extermination of vultures and where needed use **litigation and the court process**.
 - Put in place a **national alert network** to quickly detect future vulture deaths and improve reaction speed; **set up a response protocol** and create a chain of actions, with clear actors and responsibilities, to respond more effectively to future poisoning events.
 - Initiate a **wide-scale awareness campaign** at regional and national level on the importance of vultures and other biodiversity and the inherent dangers of using poisons to kill them and other wildlife.
 - Ramp up efforts to **collaborate with neighbouring countries** to confirm and document any **international trade** in vulture carcasses or body parts, and **similar persecution**, to understand the extent of the problem and determine appropriate responses
 - Set up a national plan for the conservation of vulture population in Guinea-Bissau, based on the [Multi-species Action Plan to Conserve African-Eurasian Vultures](#), and identify national and international partners for its implementation.
 - Keep the **Secretariats of various conventions** (CMS, CITES, CBD), the African Union and the Economic Community of West Africa States (ECOWAS) informed on efforts and progress made in addressing the current mass vulture killings in Guinea-Bissau.

Submitted by:

Ademola Ajagbe
Regional Director for Africa
Birdlife International Africa Secretariat
Westcom Point Building 6th Floor Block C,
Mahiga Mairu Avenue, Westlands, Nairobi,
Kenya
Ademola.Ajagbe@birdlife.org

José Tavares
Director
Vulture Conservation Foundation (VCF)
European regional chair: IUCN SSC Vulture
Specialist Group
Wuhrstrasse 12, CH-8003 Zurich, Switzerland
j.tavares@4vultures.org

André Botha
Co-chair: IUCN SSC Vulture Specialist Group
Endangered Wildlife Trust
Private Bag X11, Modderfontein,
South Africa
andreb@ewt.org.za